

PREFET DU FINISTERE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Commune de MILIZAC-GUIPRONVEL

Par arrêté préfectoral du 24 décembre 2020, une enquête publique d'une durée de 16 jours est prescrite du 20 janvier 2021 à 13 h 30 au 05 février 2021 à 17 h 00 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GENERALE DE VALORISATION (GEVAL) en vue de l'extension d'activité de la plate-forme de tri, de transit, de regroupement et de broyage de déchets de bois implantée au lieu-dit "Coat Ar Guéveur" à Milizac-Guipronvel.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'autorisation est le préfet du Finistère.

Le commissaire enquêteur est Mme Maryvonne MARTIN, juriste ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>. Le public pourra formuler ses observations par courriel adressé à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Milizac-Guipronvel (mairie@milizac-guipronvel.bzh), siège de l'enquête ;
- sur support papier, en mairie de Milizac-Guipronvel (site de Milizac), siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ; elles pourront également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Milizac-Guipronvel, 1 route de Milizac, Guipronvel, 29290 Milizac-Guipronvel, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique à la préfecture du Finistère aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations reçues par voie postale ou électronique ou écrites sur le registre seront consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et sur le site internet susmentionné.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement et notamment de l'étude d'incidence environnementale et de l'arrêté de l'autorité environnementale dispensant le projet de la production d'une étude d'impact.

Des informations peuvent être demandées auprès de la société GEVAL par téléphone : 06 19 33 25 71 ou par courriel : romain.lagadec@veolia.com

Les communes concernées sont : Milizac-Guipronvel, Bohars, Bourg-Blanc, Coat-Méal et Guilers.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Milizac-Guipronvel (site de Milizac) :

- le mercredi 20 janvier 2021 de 13 h 30 à 17 h 00
- le samedi 30 janvier 2021 de 09 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 05 février 2021 de 13 h 30 à 17 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Milizac-Guipronvel (site de Milizac), siège de l'enquête, ainsi que dans les autres mairies concernées par l'enquête et sur le site internet susmentionné pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Avant tout déplacement à la mairie de Milizac-Guipronvel (site de Milizac), il appartient au public de contacter les services de la mairie au 02 98 07 90 31 afin de se faire préciser les mesures sanitaires à respecter.